



RAPPORT ANNUEL

20
16

LE COMITÉ

Laurence ODY BERKOVITS, présidente, avocate

Lorena ALVAREZ, avocate

Grégoire CARASSO, conseiller municipal en Ville de Genève

Pierre CONNE, Dr méd, MSc, député au Grand Conseil genevois (législature 2013-18)

Valérie LAEMMEL-JUILLARD, juge à la Cour de justice

Camille MAULINI, avocate

Claire SMITH, analyste financière

Dominique VON BURG, journaliste

Représentantes pour l'équipe

Béatrice CORTELLINI

Anne LANFRANCHI

ADMINISTRATION

Béatrice CORTELLINI, directrice, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, certifiée en aide aux victimes et en psychologie d'urgence FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo, certificat en guidance interactive UNIGE

Andrea EHRETSMANN, chargée de communication et de recherche de fonds

Frédérique KING-INGIGNOLI, secrétaire

Elise JACQUESON MARONI, responsable de la communication et de la recherche de fonds

Nicole RIEDLIN, secrétaire

Sofia DOS ANJOS, intendante

L'ÉQUIPE

Manuela ARMUZZI-SCHMID, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo, formée en EMDR

Jessica CHAN SUM FAT, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute ASTHEFIS, diplômée en psychologie sociale et en cliniques psychothérapeutiques, certifiée en orientation systémique et formations en approches humanistes et cognitivo-comportementales

Thais DE REZENDEN OSINI, stagiaire intervenante psychosociale

Sylvie DOGGWILER, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (HUG-OMP)

Clara FAVRE, stagiaire-psychologue

Anne LANFRANCHI, éducatrice sociale et praticienne formatrice HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA

Corinne LEQUINT AKERIB, éducatrice sociale et praticienne formatrice HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA, formée en aide aux victimes de traumatisme CEFOC

Morgan MARLAND, psychologue

Julia MIEVILLE, psychologue

Elisabeth MOCANU, stagiaire-psychologue

Karen MONNARD, psychologue dipl. FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo

Laetitia SEITENFUS, psychologue dipl. FSP, MAS en évaluation et intervention psychologiques

Imogen SMITH, stagiaire

Marta SUAREZ, conseillère conjugale FRTCC, thérapeute de famille ASTHEFIS, Supervisor ASTHEFIS

Marie-Caroline TABIN DESCOMBES, éducatrice sociale HES, DAS en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale

Béatrice VILLACASTIN, psychologue dipl. FSP, certifiée en aide aux victimes FSP et en guidance interactive UNIGE, diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo

Stéphanie VIANA, stagiaire-psychologue

Céline VON BURG FLEURY, psychologue dipl. FSP; éducatrice spécialisée HES, diplômée en approche humaniste – Psychodramatiste PDH, formée en EMDR

Valérie VUILLE, stagiaire communication (PPE+)

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	2
SOUTENIR	4
Glossaire	10
Solidarité Femmes devient AVEC	14
Dossier : 1977- 2017, Étapes clés	16
SENSIBILISER	30
Bilan et comptes	36
Nous contacter	40
Remerciements	41



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

SOLIDARITÉ FEMMES !

A la veille de transformer notre nom afin qu'il reflète l'ouverture de notre association à d'autres victimes de la violence en couple, arrêtons-nous quelques instants sur ce qu'il signifie.

SOLIDARITÉ ? La solidarité est « *le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis* »¹.

C'est la conscience de ce lien qui a incité les pionnières, il y a bientôt 40 ans, à se regrouper pour venir en aide aux femmes victimes de la violence conjugale et à leurs enfants.

C'est cette solidarité que vous ressentez lorsque vous participez aux activités de l'association.

C'est cette solidarité qui nous a conduit à ouvrir nos portes à d'autres victimes de la violence en couple.

FEMMES ? Notre association est-elle féministe ? féminine ? humaine ? L'injustice de la société à l'égard des femmes il y a 40 ans était tellement choquante que, oui, c'était une priorité urgente de s'occuper de celles qui étaient victimes de violence conjugale. Rappelons qu'à l'époque la société, la police, la justice... personne, ou presque, n'intervenait dans le cercle familial placé sous l'autorité masculine. L'environnement sociétal a évolué vers la reconnaissance des droits de la victime et la limitation de ceux de l'auteur des violences.

Aujourd'hui, notre association est devenue un centre de compétences reconnu dans le traitement de la violence en couple. Nous allons continuer à nous occuper de femmes – parce que ce sont elles, avec leurs enfants, qui sont très majoritairement les victimes – et mettre notre expérience à disposition des êtres humains souffrant de ce fléau, quel que soit leur genre.

La société évolue et notre association se transforme eu égard à des besoins progressivement identifiés auxquels nous nous devons de répondre. C'est la raison pour laquelle le but et le nom s'adaptent pour devenir AVVEC pour Aide aux Victimes de Violence En Couple. Mais dans ses gènes resteront inscrites les valeurs que représentent les termes de SOLIDARITÉ et de FEMMES.

En 2016, l'association a préparé le terrain pour élargir sa mission. Elle a aussi poursuivi sa mission auprès des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants. La demande de consultation est toujours aussi importante, pour ne pas dire débordante, ce qui a nécessité des prouesses d'ingéniosité pour exploiter au mieux les ressources à disposition.

Durant cette année, nous avons mené à bien des projets et activités qui nous tenaient à cœur en vue de consolider notre action en faveur des victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

- Nous avons mis en place notre nouveau grand projet pour la période 2017-2020: «*Violence en couple, ouvrons la porte*»: ouvrons la porte aux victimes et à leur entourage et notamment aux femmes les plus isolées, aux mères et à leurs enfants, aux jeunes, aux hommes, à Montchoisy et ailleurs dans le canton.

- Nous avons recherché des fonds pour financer ce nouveau projet et avons déjà engrangé des promesses et des dons.
- Nous avons eu la chance d'être à nouveau choisi comme bénéficiaire du gala organisé par 100 Women in Hedge Funds avec un double résultat de sensibilisation et de recherche de fonds.
- Nous avons bénéficié du concours chaleureux et efficace de nos Ambassadrices qui nous ont permis d'animer plusieurs soirées.
- Nous avons préparé et remis à l'Etat de Genève notre 3^e Contrat de prestations pour 2017-2020.
- Nous avons préparé diverses actions pour marquer et fêter les 40 ans de l'association en 2017.

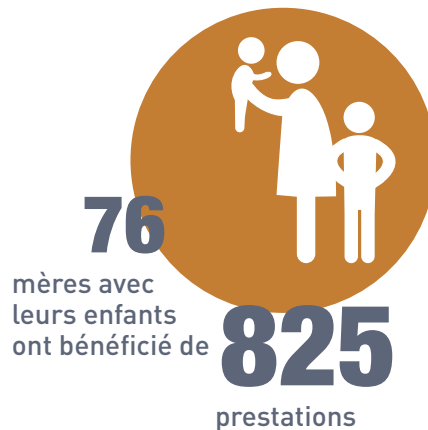
Pour conclure, je dirais que rien n'aurait été possible sans le soutien et la générosité de nos donateurs ainsi que de nos Ambassadrices que je tiens à remercier ici chaleureusement. Mes remerciements vont également aux membres de l'équipe dont le remarquable travail nous permet de voir l'avenir avec sérénité ainsi qu'aux membres du Comité qui œuvrent bénévolement et dans la discrétion en faveur de cette belle cause.

Laurence ODY BERKOVITS

LES FEMMES VICTIMES EN 2016



entretiens ont été effectués
au centre de consultation





4'510

appels de femmes reçus à notre permanence téléphonique



166

sont venues à la permanence sans rendez-vous



96

14 ¹² femmes
enfants
ont séjourné en
moyenne pendant
jours dans notre foyer



598

prestations collectives dans nos locaux
et à l'extérieur

SOUTENIR

SOUTENIR

L'année 2016 a été une année charnière, entre deux grands projets. Nous avons cependant constaté une augmentation du nombre de femmes qui ont passé le seuil de notre porte soit 805 contre 777 l'année précédente. En effet, grâce à l'une de nos grandes fondations donatrices, nous avons pu prolonger les prestations offertes dans le cadre du projet « Soutenons 1000 femmes de + » et ainsi recevoir celles qui en avaient besoin.

Zoom sur le pôle accueil*

Nous vous proposons de découvrir plus en détail les trois portes d'entrée de notre pôle accueil dans les encadrés des pages 6 à 9. Cette année la permanence téléphonique a vu le nombre d'appels reçus croître sensiblement. Nos spécialistes ont répondu à 5'575 appels soit à 694 de plus qu'en 2015.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE, notre principale porte d'entrée

*Interview de Laetitia Seitenfus,
l'une des psychologues en charge de la permanence*

QUI PEUT APPELER ?

Celle-ci s'adresse en priorité aux victimes mais également à toute personne qui a besoin d'une information sur la violence conjugale : proches, professionnels.

SÉANCE D'INFORMATION sur la violence conjugale

QUI L'ANIME ?

Une collaboratrice spécialisée

EN QUOI CONSISTE-T-ELLE ?

Elle permet tout d'abord d'identifier qu'on est au bon endroit et donc, de valoriser déjà le fait d'avoir appelé pour demander de l'aide. Ensuite, la personne en charge de la permanence téléphonique définit la question prioritaire et informe la personne au bout du fil des aides disponibles à Solidarité Femmes et dans le réseau.

QUAND DOIT-ON APPELER ?

Quand on veut, soit dès que la personne sent que la situation avec son partenaire n'est plus confortable. Même si c'est juste pour vérifier un point qui les gêne auprès d'expertes de la violence conjugale. Notre souhait: qu'un maximum de victimes n'attende pas qu'un épisode de violence physique survienne pour oser demander de l'aide.



POUR QUI ?

- *Personnes victimes*
- *Famille et proches de personnes victimes*
- *Professionnels du réseau, étudiants*
- *Toute personne intéressée par le sujet*

QUELS SUJETS SONT ABORDÉS ?

- *Définition de la violence conjugale*
- *Les mécanismes de l'isolement et comment le rompre*
- *Informations légales et sociales*
- *L'accès au réseau genevois*

PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS : un espace pour l'urgence et l'orientation

*Béatrice Villacastin, psychologue FSP
nous parle de son travail à la permanence.*



QUI VIENT ?

La quasi-totalité des personnes que nous recevons sont des femmes victimes. Elles ont pour la plupart entendu parler de cette permanence par l'annonce de notre répondeur, leur réseau social, médical ou par la LAVI. Quelques fois des proches de victimes nous sollicitent également.*

Développement des entretiens mère - enfant(s)*

Cette prestation répond à une vraie demande de nos usagères qui dans 80% des cas sont mères. Grâce à l'augmentation significative du nombre d'heures dédiées à ce type de consultation (279 entretiens de plus qu'en 2015), nous sommes en mesure de soutenir bien plus de femmes et leurs enfants. 825 prestations ont été fournies soit 51% de plus qu'en 2015.

Hébergement*

Cette année 12 femmes et 14 enfants ont été hébergés dans notre foyer. Nous n'offrons pas seulement un toit mais aussi la mise en place d'un suivi personnalisé. En effet, les femmes vivant au foyer définissent au moment de leur entrée un ou plusieurs objectifs (par exemple, se mettre à l'abri pour initier des démarches). Durant leur séjour (qui a duré cette année 96 jours en moyenne), elles sont accompagnées par nos professionnelles afin d'atteindre leurs buts. En 2016, 94% des objectifs des femmes résidant au foyer ont été atteints.

COMMENT SE DÉROULE UN ENTRETIEN ?

Il s'agit d'entretiens de premier contact et d'information de 20 minutes environ. Si la femme vient pour la première fois, nous identifions la question et évaluons le niveau de l'urgence afin de l'orienter vers notre consultation ou vers une autre structure qui puisse l'aider.

Il arrive qu'une femme soit déjà suivie par l'association, il s'agit alors de voir ce qui peut être mis en place en attendant son prochain rendez-vous avec sa référente.

QUELS SONT LES SITUATIONS MARQUANTES QUE VOUS RENCONTREZ ?

Ce sont les situations où la femme n'a que très peu de personnes pour la soutenir et aucun réseau qui l'entoure. Il faut alors réussir à créer un lien minimal pour que la personne revienne et que l'on puisse mettre en place les aides professionnelles nécessaires. C'est aussi complexe lorsque la personne est dominée par l'angoisse et le stress.

POUR VOUS, QUEL EST L'ATOUT DE CETTE PRESTATION ?

La possibilité pour la personne de choisir même à la dernière minute de passer sans avoir à anticiper un rendez-vous fixe est un vrai plus. La permanence offre également une alternative aux femmes qui ont de la peine à nous contacter par téléphone, notamment celles ne parlant pas bien le français.

Progression des consultations individuelles*

Le nombre de consultations est de 4'395 entretiens contre 4'251 en 2015. Au total, 743 femmes ont bénéficié d'un suivi et pour 69% d'entre elles, l'accompagnement a été d'une durée moyenne à longue (deux entretiens et plus).

Activités groupales

Ces activités prennent des formes variées : groupes de parole, groupes informels, sorties mère-enfant. Cette année 83 femmes et 72 enfants y ont participé.

GLOSSAIRE

Centre de consultation LAVI de Genève

Il s'agit d'une association privée, subventionnée par les pouvoirs publics, qui a ouvert ses portes en 1994 suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993 de la Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI). Cette structure a pour mission d'apporter aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle.

Consultation individuelle

Chaque femme qui a recours à notre structure bénéficie d'un premier entretien d'orientation afin d'évaluer sa situation et ses besoins. Par la suite, elle peut bénéficier d'un entretien de type

psychosocial ou psychologique. Solidarité Femmes travaille selon des approches en victimologie, systémiques, cognitivo-comportementales et humanistes.

Cycle de la violence conjugale

La violence intervient par crises entrecoupées de périodes plus ou moins calmes. On parle du cycle de la violence.

1. **L'escalade.** L'auteur instaure un climat de tension (plaintes, accusations, gestes brusques)
2. **L'explosion.** L'auteur agresse psychologiquement ou physiquement la victime.
3. **La justification :** L'auteur explique ses actes violents par des facteurs extérieurs (problèmes au travail, le mauvais comportement de sa partenaire...)

4. **La lune de miel :** L'auteur cesse ses actes violents, cherche à se faire pardonner et promet de changer.

Tôt ou tard le cycle reprend. Et au fil du temps, les phases sont souvent de plus en plus rapprochées et les agressions de plus en plus graves. La période de calme peut aller jusqu'à disparaître.

Entretien mère-enfant(s)

Notre association a depuis toujours été attentive à l'impact de la violence conjugale sur les enfants. En effet, 80% des femmes victimes qui consultent sont mères. Nous proposons donc aux femmes et à leur(s) enfant(s) un espace où ces derniers peuvent exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence.

Entretien motivationnel

Solidarité Femmes a développé cette technique qui est à la fois un style relationnel et une modalité de prise en charge. Cette approche a été reconnue comme efficace dans des champs variés de la santé, mais aussi pour toute personne qui souhaite opérer un changement dans sa vie. Il s'agit à la fois d'un outil d'évaluation lors de l'initiation de la démarche et un moyen de préparer la rupture avec un comportement problématique. Elle est notamment utilisée avec succès lors de la permanence téléphonique.

Foyer

Solidarité Femmes propose un hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale

avec ou sans enfants. Ce lieu confidentiel et sécurisé comporte 5 chambres privatives avec accès aux installations collectives (cuisine, salon, salle de jeux, sanitaires). La durée maximum de séjour est de 6 mois. Diverses prestations hebdomadaires sont incluses comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune ou encore un entretien familial.

Groupe de parole

Solidarité Femmes propose à ses bénéficiaires, hébergées ou non, différents groupes de parole. Ces groupes qui réunissent six participantes en moyenne sont encadrés par deux professionnelles. Les femmes peuvent échanger dans la confidentialité et le respect autour de thème comme

l'affirmation de soi, les ressources de protection ou encore les capacités de reconstruction.

Groupes informels

Ces groupes permettent aux femmes de se retrouver lors de fêtes organisées par l'association ou pour des moments de loisirs. Ils s'adressent aux femmes encore suivies au centre de Montchoisy ainsi qu'aux pensionnaires du foyer et même aux anciennes consultantes (Fête de Noël avec l'équipe et le comité par exemple). Nous proposons également des journées mère-enfant(s) en été (ex : sorties au parc aquatique).

GLOSSAIRE

Permanence sans rendez-vous

Chaque semaine, le mardi entre 16h et 18h, nous proposons une plage d'accueil aux femmes qui souhaitent établir un premier contact ou ont une question précise. Les personnes sont ensuite orientées vers notre consultation ou un autre service adapté.

Permanence téléphonique

Elle est le pilier central de notre pôle accueil et compte 18 heures hebdomadaires en 2016. Ce moyen de contact est très majoritairement utilisé par les femmes victimes de violence conjugale, mais aussi par leurs familles et leurs proches.

Pôle accueil

Notre pôle accueil est diversifié afin de faciliter l'accès au soutien. Il consiste en une permanence téléphonique*, une permanence sans rendez-vous* et une séance d'information*.

Séance d'information

Nous proposons chaque jeudi une séance d'information d'une heure destinée à un public varié: personnes directement concernées, proches, professionnels et auteurs. Cette présentation, élaborée en collaboration avec le Centre LAVI Genève*, transmet des informations concernant la violence conjugale, les lois et l'accès au réseau.

Violence conjugale

«Tout autant que des actes d'agression physiques, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le partenaire comprend les rapports sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ainsi que des comportements de contrainte comme isoler la personne de sa famille ou lui restreindre l'accès à l'information» (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2002).

Au niveau genevois, la violence conjugale est définie dans la loi cantonale sur les violences domestiques dans un article consacré aux différents types

de ces violences : par «violences domestiques», la loi F 130, article 2, désigne «une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu».

Violence économique

La violence économique c'est interdire ou obliger la partenaire à travailler, s'appropriier son salaire ou son argent, la priver du pouvoir de décision concernant les ressources financières communes.

Violence physique

La violence physique c'est pousser brutalement, gifler, donner des coups de poings et de pied, mordre et brûler.

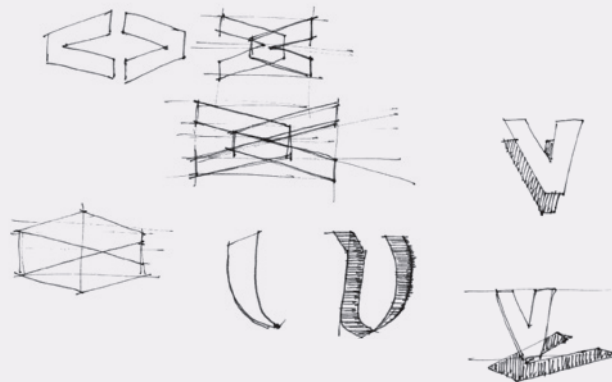
Violence psychologique

La violence psychologique c'est insulter, humilier, menacer, détruire les affaires de la partenaire, la priver du droit d'aller et venir librement et/ou de rencontrer les personnes de son choix, harceler.

Violence sexuelle

La violence sexuelle c'est contraindre la partenaire à subir, à accomplir ou à être confrontée à des actes ou à des contacts sexuels sans son libre consentement.

SOLIDARITÉ FEMMES DEVIENT AVEC



Solidarité Femmes change de nom et devient AVEC (aide aux victimes de violence en couple).

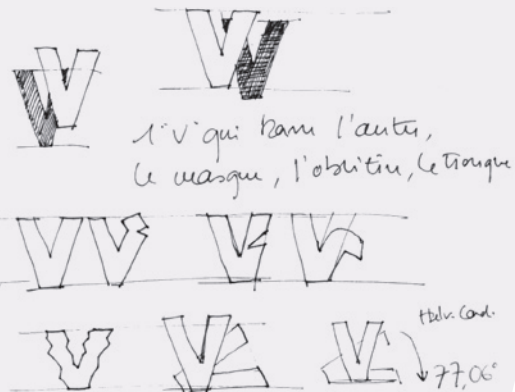
Si la mutation sémantique est radicale, elle était nécessaire afin que le nom de l'association soit en adéquation avec l'évolution de sa mission qui est de venir en aide à toutes les victimes de violence conjugale. Si la majorité de ces dernières est composée de femmes, les hommes souffrent également de ce type de violence.

D'ailleurs, figurez-vous que ce n'est pas la première fois dans son histoire que l'association s'engage dans une telle démarche. Née sous le nom de «Terre des femmes», elle est devenue «Solidarité Femmes en détresse», et enfin «Solidarité Femmes». Aujourd'hui, en devenant AVEC, Solidarité Femmes fait valoir son expertise de 40 ans de prise en charge des victimes de violence conjugale.

Après avoir validé son nouveau nom, l'association a mis en place un concours afin de choisir le logo le plus adapté au développement de ses activités.

Concept du logo choisi

Le logo diffuse une image forte, stable et rassurante. Le concept prioritaire est de faire ressortir le soutien et l'accompagnement de l'association auprès des victimes en mettant l'accent sur la préposition «AVEC». Ensuite un symbole a été créé avec les deux «V» qui met en scène une situation à déverrouiller. L'association entoure, soutient la victime dans la recherche de solutions afin que celle-ci puisse retrouver de la confiance, stopper la violence et la sortir du couple.



AVEC

AIDE AUX VICTIMES
DE VIOLENCE EN COUPLE

VENIR EN AIDE
à toutes les personnes
victimes de violence en couple
les femmes, les jeunes, les hommes ...

DÉCOUVERTE DU CYCLE
DE LA VIOLENCE

CRÉATION D'UNE MAISON
REFUGE À LONDRES

CRÉATION DE
SOLIDARITÉ FEMMES

MISE EN ÉVIDENCE DE
L'IMPUISSANCE ACQUISE

PROGRESSION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE
INDIVIDUELLE D'ORIENTATION SYSTÉMIQUE

ÉLABORATION D'UNE
DÉFINITION GENEVOISE

RAPPORT MONDIAL SUR LA
VIOLENCE CONJUGALE

SPÉCIFICATIONS DU SYNDROME
DE LA FEMME BATTUE

DÉVELOPPEMENT DE LA
PENSÉE SYSTÉMIQUE

PREMIÈRE ÉTUDE SUR LA
VIOLENCE CONJUGALE

CONFÉRENCE DE L'ONU
SUR LES FEMMES À PÉKIN

DOSSIER

1977 - 2017

ÉTAPES CLÉS DE LA PRISE DE CONSCIENCE ET DE LA RÉFLEXION SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

UTILISATION DE LA THÉRAPIE
COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE

En 2017, Solidarité Femmes Genève fête ses 40 ans d'existence. Une monographie retraçant l'histoire du mouvement sera publiée cet automne. La contribution présente, quant à elle, se consacre au phénomène de la violence conjugale. Elle évoque d'abord les moments-clés de la prise de conscience de cette problématique et de son ampleur. Puis les principales étapes de la réflexion thérapeutique à son sujet, avant d'esquisser l'évolution de la pratique clinique de l'association.

Béatrice CORTELLINI
Psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Béatrice VILLACASTIN
Psychologue FSP

Dominique VON BURG
Journaliste, membre du Comité de Solidarité Femmes

Du combat féministe au rapport de l'OMS

La violence faite aux femmes existe depuis toujours, mais longtemps elle a été acceptée et tue. Dans les années 1970 cependant naissent des refuges pour femmes et enfants victimes de la violence d'un conjoint. L'histoire du «Women's Chiswick Aid», maison refuge fondée en 1971 à Londres, donne lieu à un livre qui marque les pionnières de Solidarité Femmes : «Crie moins fort, les voisins vont t'entendre», de Erin Pizzey. «Un pathétique cri de révolte contre le fléau social qu'est la violence conjugale», commentent en 1976 les cahiers du Grif (Groupe de recherche et d'information féministes). Dès le départ «Terre des Femmes» (ancêtre de Solidarité Femmes à Genève), puis «Solidarité Femmes en détresse» dès 1978, s'emploient à alerter l'opinion et les pouvoirs publics.

DÉCOUVERTE DU CYCLE
DE LA VIOLENCE

CRÉATION D'UNE MAISON
REFUGE À LONDRES

1970

Première étude quantitative

Il faudra pourtant attendre les années 1990 pour qu'une première étude due à Lucienne Gillioz illustre l'importance d'un phénomène encore largement sous estimé. Sa recherche sur la violence conjugale en Suisse trouve son origine dans une demande adressée par Solidarité Femmes Genève au Bureau genevois de l'égalité des droits entre homme et femme. Financé par le Fonds national de la recherche scientifique, le travail débute en automne 1993 et se poursuit par la phase de terrain en 1994. Les résultats sont publiés en 1997 dans un ouvrage intitulé « Domination et violence envers la femme dans le couple ». Cette étude quantitative frappe par l'ampleur du phénomène qu'elle révèle. Elle contribuera au lancement de nouvelles recherches, en France notamment.

De Pékin à la définition genevoise

A la même période, sur le plan international, la 4^{ème} conférence de l'Organisation des Nations unies sur les femmes, en 1995 à Pékin joue un rôle éminent en faveur d'une large prise de conscience. Deux ans plus tard, sous nos cieux, le groupe de Maîtrise et de prévention de la violence, constitué par les partenaires du réseau, soit des représentants de la police, du Parquet, du Département de l'Action Sociale et de la Santé, des services et associations concernés, élabore une définition genevoise :

« La violence conjugale se passe à l'intérieur d'un couple et peut survenir à chaque étape de la vie d'un couple. Elle peut contenir un ensemble d'actes, de paroles et/ou de comportements, qui portent atteinte de façon ponctuelle ou chronique à l'intégrité physique, psychique et/ou sexuelle de l'un des partenaires qui sont pour la plupart :

- accompagnés d'une intention de pouvoir et de domination chez la personne qui agresse ;
- et d'un sentiment de contrainte et de danger chez la personne agressée. »

CRÉATION DE
SOLIDARITÉ FEMMES

MISE EN ÉVIDENCE DE
L'IMPUISSANCE ACQUISE

1977

1980

Le rapport de l'OMS

Le 3 octobre 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) publie son « Rapport mondial sur la violence et la santé. » **Fruit de trois années de travail et de la participation de 160 experts du monde entier, cette étude porte pour la première fois sur l'ensemble des aspects de la violence au niveau mondial.**

L'OMS définit ainsi la violence conjugale. « Tout autant que des actes d'agression physiques, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le partenaire comprend les rapports sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme l'intimidation, ainsi que des comportements de contrainte comme d'isoler la personne de sa famille ou de lui restreindre l'accès à l'information. »

L'OMS propose également un modèle écologique pour aider à comprendre les multiples facettes de la violence. Il étudie la relation entre les facteurs individuels, relationnels, sociaux, culturels et environnementaux. Il considère que la violence est le produit d'influences exercées sur le comportement à ces multiples niveaux.

SPÉCIFICATIONS DU SYNDROME
DE LA FEMME BATTUE

PREMIERS TRAVAUX THÉORIQUES

Le cycle de la violence conjugale

Les premiers travaux théoriques importants consacrés à la violence conjugale sont dus à la psychologue américaine Lenore Walker, véritable pionnière en la matière. Le cycle de la violence, développé en 1979, identifie trois phases cycliques « prévisibles » : **L'escalade de la tension, l'acte de violence, la lune de miel. Lors de cette troisième phase, le conjoint violent s'excuse, promet de s'amender, ce qui conduit souvent à une accalmie.** Ce cycle explique partiellement le maintien de l'intégrité de la cellule conjugale malgré les phases de violence.

PARUTION DU « GUIDE D'INTERVENTION
AUPRÈS DES FEMMES VIOLENTÉES »

L'impuissance acquise

Reprenant un concept développé en 1975 déjà par Martin Seligman, Walker met en évidence une autre composante du phénomène de la violence conjugale : l'impuissance acquise. C'est le processus par lequel les individus apprennent qu'ils ne peuvent prédire le résultat produit par une conduite donnée. En conséquence, la personne ne voit plus comment garantir sa sécurité. Walker fait référence à **l'apparente passivité de la femme ou à son incapacité à se soustraire à la répétition des agressions, quand ces dernières se produisent de manière inopinée et imprévisible**. La femme « apprend » qu'elle n'a aucun moyen d'agir pour changer la situation et y mettre fin. Walker précisera cette notion en 1993 : les femmes battues qui ont développé une impuissance acquise ne sont pas totalement impuissantes ou passives. Elles réduisent plutôt le champ des réponses possibles en optant pour celles qui leur semblent présenter le plus de probabilité de conduire au résultat escompté.

Le syndrome de la femme battue

En 1984, Walker regroupe sous le terme de syndrome de la femme battue **un ensemble de symptômes qui se manifestent habituellement par un état de stress post-traumatique (ESPT)**. Soit le vécu ou l'exposition à un événement traumatique mettant en danger l'intégrité physique ou psychologique, sa reviviscence, les réactions d'évitement et l'activation neurovégétative. Ce qui distingue ce syndrome de l'ESPT dans le cas particulier de la violence conjugale, c'est sa cause spécifique, soit le contexte de la relation du couple.

A signaler encore le « Guide d'intervention auprès des femmes violentées », 1985, par lequel la Canadienne Ginette Larouche fait connaître les travaux de Lenore Walker au monde francophone.



L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

Responsabilité partagée ?

A partir des années 1990 la pensée systémicienne se développe. Pour des auteurs comme Perrone et Nannini (1995), la violence conjugale repose sur quatre présupposés majeurs :

1) La violence « n'est pas un phénomène individuel mais la manifestation d'un phénomène interactionnel. Elle ne trouve pas seulement son explication dans l'intrapsychique, mais dans un contexte relationnel. » Le contexte conjugal est « un processus de communication particulier ». Chaque conjoint porte donc une part de responsabilité de l'interaction violente.

2) La causalité circulaire est un concept central chez Perrone et Nannini. A savoir que les conduites d'une personne sont « hautement contingentes » à celles de l'autre. La victime et l'agresseur sont donc liés dans un processus circulaire réciproque.

3) En principe, un individu majeur capable d'une vie autonome est le garant de sa propre sécurité. S'il n'en assume pas la responsabilité, « il stimule les aspects non contrôlables et violents de l'autre, et ainsi organise et entretient une interaction violente ».

4) Tout le monde peut être violent, un individu n'est pas violent « en soi ». Il « manifeste de la violence dans tel contexte ou interaction particulière ».

Les professionnelles de Solidarité Femmes n'ont jamais complètement adhéré au modèle systémique de Perrone et Nannini. Mais la notion de la causalité circulaire et celle qui souligne que la femme victime est la garante de sa propre sécurité ont été des éléments centraux de la conceptualisation des mécanismes de la violence conjugale. Puis en 1999, le psychologue clinicien français Michel Silvestre apporte une précision importante concernant la notion de responsabilité partagée. **Certes, il y a interaction entre deux acteurs, mais du point de vue du code pénal, il n'y a qu'un responsable de l'acte violent. La victime n'est pas responsable des coups qu'elle subit.**

ÉLABORATION D'UNE
DÉFINITION GENEVOISE

La psychothérapie individuelle d'orientation systémique (PIOS)

Contrairement à ce que pourrait suggérer une approche systémicienne, qui fait entrer en jeu plusieurs membres d'un ensemble familial, les professionnelles de Solidarité Femmes privilégient la psychothérapie individuelle d'orientation systémique (PIOS). Plusieurs auteurs (Vaudan *et al.*, 2009 ; Duruz, 2011) le confirment : souvent, dans les cas de violence conjugale, une thérapie de couple est impossible, ou en tout cas contre-indiquée. En effet, la présence du conjoint peut s'avérer intrusive ou destructrice pour la victime. Cette dernière a besoin d'un espace thérapeutique pour elle seule. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'une thérapie de couple ou de famille peut être recommandée.

Dans une psychothérapie individuelle, on travaille moins sur la réalité des interactions observées que sur les interactions représentées à partir du monde intérieur du patient. En travaillant sur le présent, à partir de situations du quotidien, on peut aller explorer le passé pour mettre en lien le monde intrapsychique du patient avec l'expérience des relations actuelles. Le but est d'induire une modification de certaines interactions dans le couple.

DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE COGNITIF
DU STRESS POST-TRAUMATIQUE

2000

RAPPORT MONDIAL SUR LA
VIOLENCE CONJUGALE

2002

L'APPROCHE « VICTIMOLOGIQUE »

Le stress post traumatique

En 2000, Anke Ehlers et David M. Clark, du Département de psychiatrie d'Oxford, développent le modèle cognitif du stress post-traumatique. Les auteurs considèrent notamment que les symptômes de reviviscence et d'hypervigilance, tout comme les réactions émotionnelles et l'anxiété sont provoqués par le sentiment de courir une menace actuelle ou imminente.

Dès 2005, Solidarité Femmes recourt au modèle cognitif de l'état de stress post-traumatique d'Ehlers et Clark. Face à l'impuissance acquise ou au désespoir issus de la perception d'une menace imminente, le modèle propose essentiellement **trois « portes d'entrée »** :

- **travailler sur la nature du souvenir traumatique et tenter de le rendre plus complet et cohérent ;**
- **se concentrer sur les évaluations négatives des événements afin de les relativiser ;**
- **évaluer les stratégies de contrôle de la menace afin de valoriser celles qui fonctionnent en mettant de côté les autres.**

Etant donné les interactions entre tous ces facteurs, travailler sur n'importe lequel se répercute sur les autres. On arrive ainsi à redonner aux menaces réelles ou perçues leur juste place, ni banalisée, ni dramatisée. En comprenant mieux ce qu'elle vit, la victime peut adapter ses actions en vue de les rendre plus efficaces. Quant au clinicien, il a une meilleure évaluation des risques encourus par la consultante, de ses capacités d'y faire face. Il est en mesure de proposer les interventions les plus utiles et prometteuses.

PROGRESSION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE
INDIVIDUELLE D'ORIENTATION SYSTÉMIQUE

En 2011, la psychologue canadienne Pascale Brillon souligne la gravité du stress post traumatique dans un contexte de violence conjugale : « Certains événements sont plus dévastateurs que d'autres au point de vue psychologique, en ce sens qu'ils entraînent, en général, une plus forte proportion de détresse et de séquelles post-traumatiques chez ceux qui les ont vécus. Ainsi les données montrent que les événements de type « interpersonnel », et ceux causés par la main de l'humain sont généralement vécus comme plus « traumatisants » par les victimes en comparaison de l'expérience d'un désastre naturel. L'aspect intentionnel arbitraire de ces événements bouleverse de façon particulièrement grave la conception du monde et de la nature humaine de la victime. »

UTILISATION DE LA THÉRAPIE
COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE

La thérapie cognitive et comportementale (TCC)

Les disqualifications répétées des partenaires, l'état permanent de tension, de crainte, d'imprévisibilité dans lequel elles vivent ont des effets importants sur la santé des victimes de violence conjugale. Elles sont plus enclines que la population générale à souffrir de pathologies comme des douleurs chroniques et des migraines, des troubles de l'alimentation et du sommeil. Sur le plan psychique, ce climat est propice au développement notamment de troubles de l'humeur et anxieux dont fait partie l'état de stress post-traumatique.

L'approche cognitive et comportementale vise à modifier les symptômes et les conduites pathologiques « dans l'ici et le maintenant ». Prenant comme point de départ les problèmes que la personne rencontre actuellement, il s'agit de l'encourager à identifier dans ses comportements les pensées automatiques et les croyances qui la guident. Des exercices proposés entre les séances favorisent sa capacité à changer ses comportements. S'exercer quotidiennement à regarder la réalité autrement, à prendre une certaine distance avec les événements traumatiques, aidera la patiente à reprendre confiance en elle.

L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DE SOLIDARITÉ FEMMES

Quand les premières militantes du mouvement découvrent la scandaleuse réalité de la violence conjugale, **leur principal objectif est d'offrir de l'hébergement aux femmes victimes et à leurs enfants pour les sortir de leur milieu.** Les soustraire à leurs maris violents. Il s'agit également d'apporter une assistance pratique et sociale aux femmes qui souhaitent se séparer de leur conjoint qui recourt à la violence.

Dans une deuxième phase, progressivement, le mouvement se professionnalise. Au militantisme féministe succède **une prise en charge par des femmes formées à l'assistance sociale ou à la psychologie.** Les consultations se développent, pendant et après l'hébergement. Le travail sur les rapports mère-enfants débute.

La troisième phase enfin est marquée par **le développement des consultations ambulatoires.** Le nombre des entretiens individuels «explose», notamment grâce à l'ouverture du centre de Montchoisy en 2002. A mesure que des places d'hébergement supplémentaires se créent et que les pouvoirs publics entrent en jeu pour offrir protection aux femmes victimes, l'hébergement à Solidarité Femmes est repensé. Il est considéré désormais comme une prestation parmi d'autres, c'est une étape parfois nécessaire dans un accompagnement pour sortir de la violence. La pratique psychosociale demeure très importante. **La pratique psychothérapeutique se développe** et apporte des spécialisations supplémentaires, par exemple les approches cognitivo-comportementales.

PREMIÈRE PHASE

- offrir de l'hébergement
- apporter une assistance pratique et sociale

DEUXIÈME PHASE

- développer les consultations
- travailler sur les rapports mère-enfants

TROISIÈME PHASE

- mise en place de consultations ambulatoires
- élargir la pratique psychothérapeutique

Bibliographie

- Brillon, P. (2011). Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique. Genève : Editions Ambre.
- Duruz, N. (2011). La psychothérapie individuelle d'orientation systémique : une thérapie sans famille ? In *Thérapie Familiale, Médecine & Hygiène*, 32 (3), 331-347.
- Ehlers, A. & Clark, D. M. (2000). A cognitive model of posttraumatic stress disorder. *Behaviour Research and Therapy*. 38, 319-345.
- Gillioz, L., De Puy, J., Ducret, V. (1997). Domination et violence envers la femme dans le couple. Lausanne : Payot.
- Larouche, G. (1985). Guide d'intervention auprès des femmes violentées, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, Montréal.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève : OMS.
- Perrone, R. & Nannini, M. (1995). Violence et abus sexuels dans la famille. Une approche systémique et communicationnelle. Paris : ESF.
- Pizzey, Erin (1974). *Scream quietly or the neighbours will hear*. Harmondsworth Baltimore: Penguin.
- Silvestre, M., Heim, Ch., & Christen, M. (1999). Du traitement de la violence conjugale. *Thérapie Familiale*, 20 (4), 403-424.
- Solidarité Femmes Genève & Centre Lavi Genève. (2015). *Violence conjugale. Le choix des possibles*. Genève.
- Vaudan, C., Tripet, B., Corboz-Warnery, A., & Duruz, N. (2009). Y a-t-il une place pour la psychothérapie individuelle en systémique. In *Thérapie Familiale. Médecine & Hygiène*. 30 (3), 379-400
- Walker, L. E. (1984). *The Battered Woman Syndrome*. New York : Springerage Publishing Company, Inc.

DÉCOUVERTE DU CYCLE
DE LA VIOLENCE

CRÉATION D'UNE MAISON
REFUGE À LONDRES

CRÉATION DE
SOLIDARITÉ FEMMES

MISE EN ÉVIDENCE DE
L'IMPUISSANCE ACQUISE

PROGRESSION DE LA PSYCHOTHÉRAPIE
INDIVIDUELLE D'ORIENTATION SYSTÉMIQUE

ÉLABORATION D'UNE
DÉFINITION GENEVOISE

RAPPORT MONDIAL SUR LA
VIOLENCE CONJUGALE

**SOUTENEZ
NOTRE
ACTION !**

CCP 12-2961-6

IBAN CH15 0900 0000 1200 2961 6

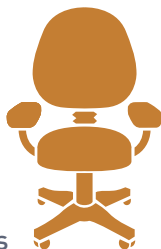
**CHAQUE
DON
AIDE UNE
VICTIME.**

LES PROFESSIONNELS EN 2016



165

entretiens avec des étudiants



30

professionnels
des ressources humaines



70

travailleurs sociaux et
infirmiers en pédiatrie ont suivi
des cours de sensibilisation



1'173

professionnels
(santé, social, réseau genevois)
ont reçu

35'190

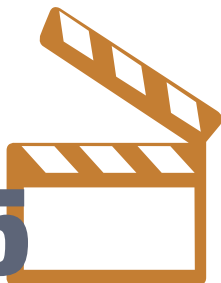
flyers de prévention



LE GRAND PUBLIC

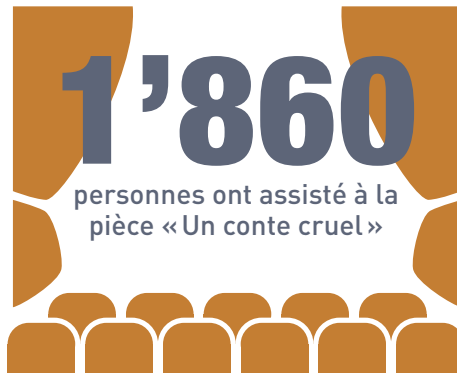
295

personnes ont visionné
le documentaire
de Richard Dindo



1'860

personnes ont assisté à la
pièce « Un conte cruel »



1'000

« like » ont été atteints
et dépassés sur notre page facebook

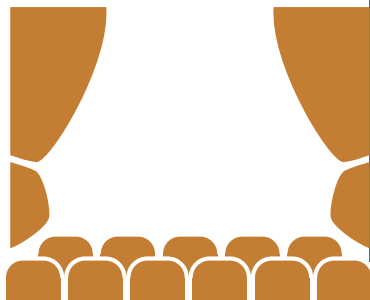


SENSIBILISER

SENSIBILISER

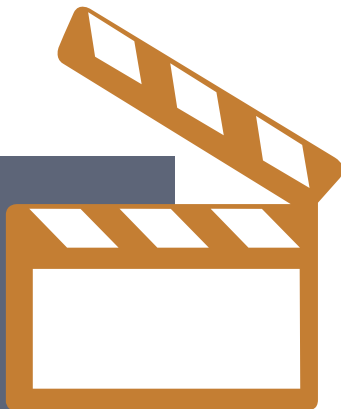


Durant cette année de battement entre deux grands projets, nous avons pu sensibiliser des publics divers. De nombreuses présentations ont été effectuées par notre directrice, Béatrice Cortellini et l'équipe de la communication, et nous avons reconduit l'envoi de matériel de prévention auprès de nos partenaires et du réseau genevois.



DEUX PROJETS ARTISTIQUES POUR SENSIBILISER LE PUBLIC AUTREMENT

C'est d'abord la pièce « Un conte cruel » née de la rencontre de Martine Paschoud, metteuse en scène, et Valérie Poirier, auteure dramatique, avec un groupe de femmes accompagnées par Solidarité Femmes. Les deux femmes de théâtre ont recueilli les récits de victimes de violence conjugale dans le cadre d'un groupe de parole et s'en sont inspirées pour nourrir leur pièce. L'histoire d'amour et de violence d'un couple est racontée sous la forme d'un conte. Dix-huit représentations ont eu lieu au théâtre Le Poche en février et mars.



Puis, le documentaire «Paroles de femmes» du cinéaste documentariste Richard Dindo, fruit d'un travail d'une année au sein de Solidarité Femmes qui a été présenté au public notamment lors du Festival International des Droits Humains de Genève. Privilégiant les témoignages filmés, le cinéaste offre les regards croisés des bénéficiaires de notre association ainsi que de ses collaboratrices.

Solidarité Femmes remercie chaleureusement ces trois artistes pour avoir évoqué avec sensibilité la réalité de la violence conjugale.

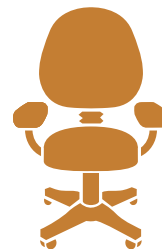
Une large variété de publics

Grâce à la diffusion et aux représentations de deux productions culturelles la problématique de la violence conjugale ainsi que le travail réalisé au sein de notre association ont été magnifiquement mis en lumière (lire encadré ci-contre).

Par ailleurs, la communauté kurde a invité l'association pour donner une séance d'information et partager un moment de convivialité.

DES PETITS MOUCHOIRS AU MARCHÉ NOËL DE LODH

Jeudi 8 décembre, Solidarité Femmes faisait partie des associations choisies par la banque Lombard Odier Darier Hentsch (LODH) pour son marché de Noël qui s'est tenu dans le somptueux cadre du Bâtiment des Forces Motrices (BFM). De nombreux visiteurs n'ont pas hésité à prendre les mouchoirs customisés afin de sensibiliser le public à la problématique de la violence conjugale.



La sensibilisation des professionnels : essentielle

La directrice est intervenue auprès de plusieurs catégories de professionnels du social et de la santé ainsi que des ressources humaines. Notre module de formation/sensibilisation spécialement adapté aux managers des ressources humaines, initié il y a trois ans, continue d'attirer des entreprises mais nous souhaiterions le développer davantage.

Pour la 4^{ème} année consécutive, nos flyers de prévention ont été diffusés dans le réseau genevois à près de mille destinataires. En ce qui concerne la brochure «Violence conjugale, le choix des possibles» réalisée en 2015 en collaboration avec le Centre LAVI Genève, des cartes postales permettant de les commander auprès du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) ont été largement diffusées. Un grand nombre d'exemplaires a d'ores et déjà été retiré mais cet outil demeure disponible auprès du BPEV. De notre côté, nous avons choisi de la faire parvenir directement à 418 médecins du canton (généralistes, gynécologues, pédiatres et sages-femmes).



UN GALA POUR FINANCER DES PRESTATIONS SPÉCIALISÉES

Jeudi 10 novembre, les 100 Women in Hedge Funds se sont mobilisées afin de soutenir financièrement un projet visant à aider 600 enfants à travers l'accompagnement de leur mère. En effet, pour que chaque enfant ayant vécu dans un contexte de violence conjugale puisse grandir le mieux possible, Solidarité Femmes a développé un outil thérapeutique s'adressant aux mères sous la forme d'un questionnaire. Cette recherche-action a pour but de toujours mieux accompagner et renforcer les mères dans leur rôle de parent protecteur.



Une problématique qui attire les étudiants

Enfin, Solidarité Femmes a reçu des étudiants de l'HETS, de la FAPSE et du secondaire effectuant des travaux portant sur le thème. La directrice a également donné des modules auprès d'étudiants en psychologie et en travail social.



BILAN ET COMPTES

Comtesas + Gerficom S.A.
FIDUCIAIRE www.cpa.ch

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de**

L'Association Solidarité Femmes, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Solidarité Femmes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA

 Fabrice Gouthière Expert réviseur agréé Agrément n° 105145	 Giuseppe Lamicela Agent fiduciaire diplômé Réviseur agréé Agrément n° 110703
--	--

Genève, le 21 février 2017

FIDUCIAIRE

Annexes : - comptes annuels

(bilan total CHF 501'758.03, compte de résultat, annexe)

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS

Liquidités

Caisse	646.90	2'951.70
CCP 12-2961-6	52'905.44	155'189.24
CCP 10-227204-0	103'378.98	41'783.50
CCP 12-141302-7	313'185.86	430'185.86

470'117.18 **630'110.30**

Créances à court terme

Créances hébergement	16'177.00	9'440.25
----------------------	-----------	----------

16'177.00 **9'440.25**

Actifs transitoires

Charges payées d'avance	628.15	625.15
Produits à recevoir	13'007.70	45'564.75

13'635.85 **46'189.90**

TOTAL ACTIFS CIRCULANTS **499'930.03** **685'740.45**

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations

Mobilier	4'570.00	9'741.90
./. Fonds d'amortissements	-2'742.00	-6'999.90

TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS **1'828.00** **2'742.00**

TOTAL DE L'ACTIF **501'758.03** **688'482.45**

PASSIFS

2016

2015

FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME

Créanciers sociaux	11'839.05	20'894.35
Créanciers divers et charges à payer	8'113.03	13'966.40
Produits encaissés d'avance	150.00	650.00
Provision solde vacances non prises	33'201.00	33'327.00
Provision remboursement sinistre	-	9'361.70
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	1'393.22	-

TOTAL FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME

54'696.30 **78'199.45**

FONDS AFFECTÉS

Fonds Aménagement & déménagement	1'164.00	1'387.30
Fonds Sensibilisation	194'976.82	283'070.20
Fonds hébergement	32'443.63	33'990.63
Fonds 1000+ Femmes	-	206'357.12
Fonds Formation	16'610.10	19'462.75
Fonds OLP: Entretien supplémentaires mère-enfants	40'000.00	40'000.00
Fonds OLP: Consultations supplémentaires femmes	30'000.00	-
Fonds OLP: Questionnaire enfants (100 WHF)	102'087.50	-

TOTAL FONDS AFFECTÉS **417'282.05** **584'268.00**

FONDS PROPRES

Fonds propres reportés	26'015.00	29'418.49
Part de subvention non dépensée	541.81	-
Résultat de l'exercice	3'222.87	-3'403.49

TOTAL FONDS PROPRES **29'779.68** **26'015.00**

TOTAL DU PASSIF **501'758.03** **688'482.45**

Compte de profits
et pertes
au 31 décembre 2016

<u>PRODUITS</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Subventions		
Etat de Genève	718'739.00	725'999.00
Communes genevoises	8'000.00	8'000.00
	726'739.00	733'999.00
Subventions en nature		
Mise à disposition de locaux	120'332.00	120'332.00
Association Partage	230.84	224.45
	120'562.84	120'556.45
Dons affectés		
Entreprises et fondations	282'013.50	374'859.98
Dons Privés	99'442.00	29'121.65
Communes genevoises	37'915.00	41'650.00
	419'370.50	445'631.63
Cotisations		
Cotisations	5'550.00	4'000.10
	5'550.00	4'000.10
Revenus propres		
Hébergements foyer	62'487.00	74'306.00
Participation des usagères	100.00	90.00
Autres revenu d'activités	-	2'295.00
	62'587.00	76'691.00
Autres produits		
Produits divers et sur ex. antérieur	732.27	7'088.64
	732.27	7'088.64
TOTAL DES PRODUITS	1'335'541.61	1'387'966.82

CHARGES	2016	2015		2016	2015
Charges de personnel			Foyer		
Salaires et charges sociales	1'128'973.25	1'086'095.10	Intendance & entretien	12'574.50	8'429.25
Formation et supervisions	19'642.45	17'518.90	Sécurité	4'471.20	4'471.20
Autres charges de personnel	6'456.60	8'575.87	Aménagement & déménagement femmes	223.30	1'049.50
Variation provision pour salaires	-14'515.95	-		17'269.00	13'949.95
Variation provision pour vacances non prises	-126.00	20'802.00			
	1'140'430.35	1'132'991.87	Amortissements et corrections d'actifs		
Frais d'administration			Dotations aux amortissements	914.00	2'637.96
Frais administratifs & divers	10'842.83	9'081.25	Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs	1'170.00	3'106.00
Téléphones, fax & internet	10'744.10	10'729.95		2'084.00	5'743.96
Consommables & maintenance Informatique	25'025.54	11'699.86	TOTAL DES CHARGES	1'506'727.01	1'417'295.87
Frais comité & séances	4'275.36	8'316.70			
Assurances	3'779.30	4'273.05	RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS	-171'185.40	-29'329.05
Honoraires	6'617.70	7'584.30	Utilisations des fonds affectés	496'056.10	471'092.75
Frais de déplacement	103.00	633.80	Dotations à des fonds affectés	-319'712.80	-445'631.63
	61'387.83	52'318.91	Résultats des fonds affectés	176'343.30	25'461.12
Communication & Publications			RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	5'157.90	-3'867.93
Communic. & publications	123'424.39	56'434.78	Part du résultat revenant au subventionneur	-1'393.22	464.44
Montchoisy			Part de subv. Non dépensées	-541.81	-
Loyers	120'332.00	120'332.00	RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION	3'222.87	-3'403.49
Charges & intendance	23'379.59	22'739.10			
	143'711.59	143'071.10			
Activités					
Foyer	943.45	1'508.00			
Montchoisy	4'638.20	1'390.35			
Traductions & autres frais	10'676.90	8'316.00			
Sorties Mères-Enfants	2'161.30	1'570.95			
	18'419.85	12'785.30			

NOUS CONTACTER



Permanence téléphonique 022 797 10 10

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
entre 14h et 17h
les mercredis et vendredis entre 9h et 12h

Permanence sans rendez-vous

les mardis entre 16h et 18h

Séance d'information

Violence conjugale, que faire ?
les jeudis à 9h (sans rendez-vous, durée 1 h)

Toutes nos prestations, à l'exception de l'hébergement,
sont gratuites.

46, rue de Montchoisy

1207 Genève

Téléphone : 022 797 10 10

Fax : 022 718 78 30

www.avvec.ch (www.solidaritefemmes-ge.org)

info@avvec.ch (info@solidaritefemmes-ge.org)



MERCI

NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DE SOLIDARITÉ FEMMES

Au **Canton de Genève** qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de notre action.

À la **Ville de Genève** qui met gracieusement à disposition de notre association les locaux, nous permettant ainsi de remplir notre mission d'aide sociale et psychologique auprès des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

Aux communes genevoises suivantes qui, par leurs subventions, reflètent la vocation cantonale de Solidarité Femmes et soutiennent ainsi son action :

Aire-la-Ville, Avusy, Bardonnex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Genthod, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Presinge, Russin, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Veyrier.

Aux personnes, associations, fondations, entreprises et institutions qui, par leurs services ou leurs dons, renforcent notre mission :

Association Arabelle
Ass. Groupe Oecumenique de Femmes
Ass. Les Trinitaires
Ass. Un Enfant, Un Cadeau
Banque Cantonale de Genève
Dames d'Anières
Fondation C&A
Fondation Comorandel
Fondation Divesa (une fondation du Groupe Assura)
Fondation Francis & Marie-France Minkoff
FRI - Institut Juridique Féministe Suisse
Hospice Général
La ferme d'autrefois
Monologues du Vagin - Labaki Léa
OAK Foundation
Partage, la banque alimentaire genevoise
Procter & Gamble Europe
Procter & Gamble FemCare
Union des paysannes de Genève Groupe de Cartigny
World Economic Forum
WWSF Fond. Sommet Mondial des Femmes
ainsi que Richard Dindo, cinéaste, Valérie Poirier, auteure et Martine Paschoud, metteuse en scène.

Et des remerciements tout particuliers vont à nos Ambassadrices ainsi qu'aux membres bénévoles de notre Comité et à notre présidente qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de notre mission !

MERCI

NOUS TENONS À ADRESSER ICI NOS CHALEUREUX REMERCIEMENTS À NOS DONATEURS ET DONATRICES ET / OU MEMBRES

ALVAREZ Lorena
ANDERFUHREN Marie
ARMAS SALAZAR Ana
ARQUIER Claire
BACHMANN BADER Brigitte
BELLAY Patricia
BERNER Daniel
BERSIER Anne-Lise
BERTANI Lorella
BIEDERMANN Stéphanie
BIRCHLER ARGYROS Terpsichori
BOUCHET Frédérique
BREGANI Hélène
BREITLER Christine
BROTO-ANGHELOPOULOS Diane
BUCHER Janine - SANGHA LG
BUCHS Valérie
BUFFLE Martine et Jean-Claude
BUNZLI Maria
BURKE Mildred
BUSHOUSEN Anette et Chris
CAMPOS-FISCH Lyola
CARASSO Grégoire

CARRERAS-REY Claire-Anne
CAVIEZEL STILLWAGON Catherine
CHAN SUM FAT-LEE CHOON Marie
CHAPPELL Giles
CHARLIER PUTALLAZ Claudine
CHRISTINAT Francine
CLAUSEN Véréna
CONNE Pierre
CORTELLINI MAYEUX Joëlle
CUERQ Jessica
DE MOERLOOSE Corinne
DE PERROT Françoise
DE WECK Anne
DE WECK HADDAD Sophie
DEFFERRARD Françoise
DEL GROSSO Laura
DEL VAL Paloma
DENERVAUD Jean-Marc
DITISHEIM Saskia
DÖRIG Bernice & Johann
DUBOIS FERRIERE Christa
DUCRET Véronique
DUPRAZ Colette
ECUVILLON Alice
EXCHAQUET Antoine
FAVRE Monique
FAVRE Patrick
FELDER Dominique
FLEURY Marie-Françoise

FONTAINE Chantal
FONTANA Barbara
FORBAT-RIKLY Laura
FRANK Ian
FRIEDLI Gillian
GARCIA José-Manuel
GERMANN NICOD Isabelle
GIACOBINO H. MORARD M.-J.
GIAUQUE Nadine
GOLAZ-CONSTANTIN Nelly
GOLOVINE Claude
GROBET Emmanuelle
GROSS Martine
GUERDAN Viviane
GUIGNET Alain
GUINOT Serge
HAERING Albert-Luc
HALDIMANN Maryline
HÄMMERLI Rita et Reinhard
HASPER Ursula
HELGESSION Janet
HEREDIA Aurélio
HOOG-FORTIS Janine
HUNSBEDT Jens Odd
IDALENE-ZBINDEN Anne
IMBODEN Claire
INGIGNOLI Emanuelle
JEANBOURQUIN KRAUER Marianna
KELLER Jean-Pierre

KIFLE Asli
KNOCH Tania
LAEMMEL-JUILLARD Valérie
LAMBOTTE Gabrielle
LANGER Marcelle
LAPIERRE Monique
MADAULE Natacha
MARCHAND-MAITRE Bernadette
MARLAND François
MAULINI Camille
MAURY PASQUIER Liliane
MENTHA PITTELOUD Carole
MEYLAN Jean-Michel
MEZZADONNA Nicole
MONNARD André
MORANDI Anne-Lise et Danilo
MORARD Marie-José
MORETTI Angela
MOY Joan
MUERI Rachel
NIK MANESH Arta
ODIER Patrick
ODY BERKOVITS Laurence
OPERIOL PESSE Sophie
PAGE Maya
PAPO Jak
PAPO THOMPSON Hilary
PARINI Lorena
PERLER Frédéric

PIDOUX Anna Maria
PLUME Amélie
PUPET Pascal
PYTHON Chloé
RAGETH Jean-Pierre
RAMA Karina
RAVANO-MELLE Laura
REYMOND Evelyn
RIEDER NAKHLE Arabelle
RIESEN Monique et Norbert
ROCHAT Frédéric
ROCHAT Sylvia
ROD-GRANGE Elisabeth
RODRIG Albert
ROL Anne-Mary
ROSAFIO Claudia
ROSSIAUD Jean
ROTHLIN Hansjoerg
ROULET Lucienne
ROY Véronique
RUIZ Daniel
RUIZ Jacqueline
SCHACH Christiane et Michel
SECHAUD Justine
SECHAUD Monique
SIERRO Antoine
SIMONNET Florent
SMITH Claire
SORDET Véronique

STEHLE Claire-Lise
STREIT-GROUX Yvonne et Eddy
STURZENEGGER Mireille
SUAREZ Juan Carlos
SWAIN Helen
TABIN Marie-Odile
TALLEUX Denise
TEMPERLI Philippe
TEMPESTINI Cathia
THOENI-MEROZ Jaqueline
TOSI LACOMBE Marina
TSCHOPP Françoise
VAN DE PERRE Anne
VICEDOMINI Alessandra
VON BURG Dominique
WALPEN Francis
WAVRE Rolin
WEEN Trude
WEISS Conrad
WIESER Sibylle
WIESNER ROCH Inès
WILLARD Sally Ann
ZUMBACH DE ROUGEMONT Anne

ainsi qu'à toutes celles et ceux qui
ont souhaité garder l'anonymat.

GALA DES 100 WOMEN IN HEDGE FUNDS

en faveur de

Solidarité Femmes

10 novembre 2016

Le Gala a été organisé par les *100 Women in Hedge funds* et sa présidente Dominique Wyss le 10 novembre 2016 au Grand Hôtel Kempinski Geneva.

Les fonds récoltés seront utilisés pour soutenir 600 enfants et leurs mères vivant dans un contexte de violence conjugale afin de stopper le cycle de violence dans leur famille.

NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS À NOS PARTE- NAIRES POUR CET ÉVÈNEMENT

100 Women in Hedge Funds Ass.

Adler Joailliers SA

Avocats Ador Associés SA

BlackRock

Boghossian SA

Boghossian SA Dalia Boghossian

Bordier & Cie, Banquiers privés

Clarins

deLaCour

Delance – Swiss Watches

Dominice + Co

Champagne Ernest Remy

FBT Avocats SA

Hugo Fund Services SA

Lake Geneva Investment Partners

Lenz & Staehelin

John MCCARTY Associates SARL

Marveyl

M3 REAL ESTATE

Orchestre de la Suisse Romande (OSR)
Carmen Perrin - *Les cahiers d'Alberto*
Peregrine Asset Management
Pictet Alternative Advisors
Pictet Asset Management
Pure Well Being
PVM Oil Associates Ltd
Restaurant Le Cigalon
Roger Federer Foundation
Sotheby's
Stefano Ricci
Swarovski
Systematica Investments
Talent Advisors SA
The Collector – Genève
Tiffany & Co
UBS AG GV
Unilaan GmbH Helena
Videira Lourenco

AINSI QU'AUX GÉNÉREUX DONATEURS PRIVÉS PRÉSENTS LORS DE LA SOIRÉE

ALVAREZ Lorena
BAGNOLI MANDIC Cristina
BEYRARD Jean-Pascal
BEYRARD OTTAVY Nathalie Cindy
BISSOLI Paola
CHAPPUIS Pierre
CHEVALLIER Anna
COMET Laetitia
CONNÉ Pierre
DE BROGLIE Jennifer
DORSAZ Thierry
DU PASQUIER Antoine
FREULET Céline
FUSS Gabriela
GAUTIER Jacques-Bernadette
GONTIKAS Athanasios
HORNUNG SOUKUP Anne Elizabeth

HOUDROUGE Rayan
JAUN Smaranda
KOGEVINAS Désirée
KUDELSKI Hanna
LAEMMEL-JULLIARD Valérie
LANG Caroline
LANG Rebecca
LATSOS Nikolaos
MARLAND François
NGOM Selemba Diene Sangone
NOTTER DAUGNY Florence
ODY BERKOVITS Laurence
PETRAGLIO Natalie
POGGIA Mauro
ROBIN Serge
SENATORE Riccardo
SMITH Claire
TURUJLIJA Dajana
VAN CAMPENHOUDT Julie
VAN DER BRUG I. et C.



SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET THÉRAPEUTIQUE AUX PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE EN COUPLE ET À LEURS ENFANTS

WWW.AVVEC.CH



AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE

